NANSHE EXPERTISE

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE
DES MEMBRES DE LA F3SCT
5 JOURS/ 35 heures

Cette formation de 21 heures + 14 heures permet aux participants d'être en capacité de maîtriser le fonctionnement d'un CSE et d'une F3SCT en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, et de développer une culture de prévention des risques professionnels. La segmentation en deux parties de cette formation permet de respecter le choix éventuel des membres de CSE de pouvoir choisir individuellement et pour 2 jours l'organisme de formation.

PROFILS DES STAGIAIRES : Membres du CSE et de F3SCT

PREREQUIS : Aucun

MATERIEL REQUIS : Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

1. Maitriser le rôle, les missions et le champ d'intervention des représentants du personnel en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
2. Acquérir des méthodes d'observation et d'analyse des situations de travail
3. Situer l'action du CSE et de la F3SCT dans l'action d'évaluation et de prévention des risques professionnels
4. Comprendre l'articulation des compétences et des missions entre membre du CSE et de la F3SCT
5. Savoir impulser et développer une culture de prévention des risques professionnels
6. Acquérir des méthodes d'analyse des risques professionnels et de mise en place de mesure de correction et de prévention
7. Connaitre et s'appuyer sur les ressources internes, externes et partenaires pour développer une politique de prévention

PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

Introduction de la session de formation **Jour 1 (0h45)**

Séquence 1 : Démarrer la session de formation

Rôle et missions du CSE et de la F3SCT **Jour 1 (3h30)**

Séquence 1 : Identification et composition du CSE et de la F3SCT

Séquence 2 : Les attributions du CSE et de la F3SCT

Séquence 3 : Le fonctionnement du CSE et de la F3SCT *(QUIZ, QCM et serious game)*

Séquence 4 : Les moyens à disposition du CSE et de la F3SCT (Autorisations d'absence, Déplacements…)

Séquence 5 : Les moyens (Financiers, DUER, Formation, Experts...)

Les conditions de travail **Jour 1 à 2 (5h00)**

Séquence 1 : Les conditions de travail

Séquence 2 : Retour sur travaux

Séquence 3: Les conditions d'exécution du travail

Séquence 4 : ITaMaMi *(Mise en situation Analyse d'une situation de travail)*

Séquence 5 : Connaître les risques professionnels (mécaniques, physiques, chimiques…)

Séquence 6 : Connaître les risques professionnels (biologiques, radiologiques, psychologiques…)
Séquence 7: Agir au sein du CSE
Séquence 8 : Retour sur travaux

La prévention des risques professionnels Jour 2 à 3 (11h15)

Séquence 1 : Etapes clefs d'une démarche de prévention
Séquence 2 : Processus d'un incident/accident et Identification d'une situation à risque
Séquence 3 : Plan de formation à l'hygiène et la sécurité
Séquence 4 : Retour sur travaux
Séquence 5 : L'arbre des causes, l'Ishikawa: Des méthodes d'analyse des accidents du travail
Séquence 6 : L'arbre des causes : Expérimentation
Séquence 7 : Schéma d'analyse des accidents du travail et statistiques
Séquence 8 : Analyse des accidents du travail : Expérimentation *(d'après l'outil interactif de l'INRS « Accident sur commandes »)*

Evaluation de la première partie de la formation Jour 3 (0h30)

Séquence 1 : Evaluation

Introduction de la deuxième partie de la formation Jour 4-0H30

Séquence 1 : Démarrer la session de formation

Module 1 : Violences sexuelles et sexistes, harcèlement, discriminations, de quoi parle-t-on ? Jour 4- 3H30

Séquence 1 : Histoire de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Séquence 2 : Cadre juridique
Séquence 3 : Définition, impacts et enjeux de la prévention des VSS
Séquence 4 : Identifier les cas de harcèlement sexuel *(QCM)*

Module 2 : Prévenir, gérer les RPS et participer à l'amélioration de la QVT Jour 4 et 5-5H30

Séquence 1 : Risques psychosociaux et Qualité de vie au travail de quoi parle-t-on ?
Séquence 2 : Les enjeux de la prévention des risques psychosociaux
Séquence 2 : Le cadre règlementaire dans la Fonction Publique
Séquence 3 : Les 6 facteurs de risques psychosociaux (méthode Gollac) *(QUIZ)*
Séquence 4 : Les risques psychosociaux dans la Fonction Publique

Module 3 : Accompagner les préventeurs dans la mise en place et l'évolution du DUERP Jour 5-6H00

Séquence 1 : Le DUERP présentation détaillée
Séquence 2 : La quotation des risques
Séquence 3 : Les références documentaires
Séquence 4 : Intégration des risques dans le DUERP *(Jeu de plateau « Intégrer les RPS dans le document unique » d'après une situation de travail de l'ANACT)*

Module 4 : Evaluation de la session de formation Jour 5-0H30

Séquence 1 : Evaluation et recueil de l'expression des stagiaires

ORGANISATION :

Moyens d'encadrement :

Nanshe expertise dispose de plusieurs formateurs disposant des compétences et de l'expérience nécessaires à la réalisation de cette session de formation.
Myriam Boudouma, Gilles Desbordes, titulaire d'un DEA Politique sociale et société option formation sont proposés comme formateurs.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle et un établissement dédié à la formation
- Supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas
- Mise en situation d'après des situations de travail de l'ANACT et de l'INRS
- Jeu de plateau « Les RPS dans le document unique » par l'ANACT »
- Vidéos
- QUIZ/QCM
- Remise de codes d'accès individuels, à l'issue de la formation, permettant d'accéder au contenu de la formation sur l'espace réservé à nos stagiaires sur le site nanshe-expertise.com
- Remise, à l'issue de la session de formation d'un mémento au format PDF.
- Possibilité de contacter, durant l'année suivant la formation, un formateur de l'entreprise afin d'obtenir toute information ou explication relative à la formation délivrée et/ou à son application.

Dispositif de suivi de l'exécution (1) et de l'évaluation des résultats de la formation (2) :

- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Attestation d'assiduité
- Attestation de fin de formation
- Certificat de stage
- QUIZ/ QCM

Remarque : Afin de faciliter, par les participants, l'assimilation de certaines notions juridiques, la partie 4 du Code du Travail est traitée tout au long de la formation.